

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2016

REUNION PUBLIQUE DU 23 MARS 2016

Présidence de M. Claude KLENKENBERG, Président.

Mme Myriam ABAD-PERICK et M. Jean-Claude JADOT siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Directrice générale provinciale et M. le Gouverneur assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15h15'

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 23 mars 2016 ouverte.

Je passe la parole aux Chefs de groupe pour les excusés :

M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA.- Nous sommes tous là

M. LE PRESIDENT.-M. HODY ?

M. HODY.- M. CONTENT arrivera en retard et M. LEMMENS est excusé

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- M. MATHY arrivera en retard

M. LE PRESIDENT.- Monsieur CULOT ?

M. CULOT.- Arriveront en retard Mme MOTTARD et M. PIRE. Mme MAUS est excusée

M. LE PRESIDENT.- Madame PIRMOLIN ?

Mme PIRMOLIN.- Mme MARENNE est excusée, MM. DRION et ERNST arriveront en retard

M. LE PRESIDENT.-Merci.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour complémentaire****III.- Communication de Monsieur le Président.**

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour.

IV.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 21 mars 2016.

Je donne la parole à Mme la Première Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 21 mars 2016.

(Mme ABAD-PERICK, Première Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 21 mars 2016).

M. LE PRESIDENT.- Merci Mme la Première Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

V.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial

Document 15-16/RA/01 : Rapport d'activités 2015 concernant « L'Enseignement et la Formation ».

Document 15-16/RA/04 : Rapport d'activités 2015 concernant « La Supracommunalité et le soutien aux Communes ».

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT. - Nous poursuivons à présent nos travaux avec les réponses du Collège aux interventions sur les rapports d'activités 2015.

Les points 2 et 3 de l'ordre du jour actualisé ont été regroupés (documents 15-16/RA/01, 15-16/RA/02).

J'invite Monsieur le Député provincial-Président, André GILLES, à la tribune pour répondre aux interventions qui relèvent de ses compétences. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial – Président.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2016

M. GILLES, Député provincial – Président (à la tribune.) – Merci Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Président du Conseil, Madame la Directrice générale provinciale, chers Collègues.

Une fois de plus, d'abominables actes de lâcheté ont fait des victimes innocentes. Sur notre territoire national, ce sont, ce mardi matin, des femmes et des hommes, des citoyens qui désiraient simplement utiliser leur moyen de transport, qui ont perdu la vie par la faute de barbares fanatisés, il n'y a pas d'autres motos, pour qui le respect de l'autre, de ses convictions, de son style de vie n'existe pas.

Notre pays vient d'être attaqué. Cette vague d'attentats, dans le climat que nous connaissons depuis plusieurs mois, nous oblige à nous questionner sur la réponse à apporter face à cette situation sans précédent. Winston Churchill disait le 13 mai 1940 dans un discours resté célèbre : « Nous avons devant nous une épreuve des plus douloureuses. Nous avons devant nous de très nombreux et longs mois de lutte et de souffrance ». Ces paroles historiques résonnent aujourd'hui à nos oreilles en nous rappelant que nous entrons incontestablement dans une période difficile où chacun devra prendre conscience de son rôle de citoyen.

Le terrorisme ne doit pas l'emporter en nous entraînant dans une psychose destructrice. Cependant, pour préserver notre système démocratique, nous devons peut-être modifier certaines de nos habitudes, peut-être même accepter des mesures exceptionnelles de sécurité pour autant qu'elles n'ignorent pas les principes démocratiques qui fondent notre société.

La Province de Liège entend réaffirmer son attachement et son engagement au quotidien vis-à-vis de nos valeurs fondamentales. C'est bien entendu dans ce sens que je tiens à répondre aux diverses questions qui me furent posées ce lundi et notamment à celle de M. le Conseiller André GERARD.

Ainsi, au-delà des actions menées au sein de l'Enseignement provincial par nos enseignants, rappelons que nos éducateurs, nos Centres PMS et nos établissements se sont aussi inscrits dans le cadre du plan de prévention du radicalisme à l'école élaboré par la Ministre de l'Education.

C'est ainsi que plus de 500 de nos élèves ont assisté, au mois de mai 2015, à une représentation de la pièce « Jihad », suivie d'un débat avec son auteur, Ismaël Saidi, Jacques Cremers, le chef de rédaction de La Première, et l'islamologue Michael Privot. Cette même pièce, reconnue d'utilité publique, a fait également escale durant 3 jours à l'IPES de Hesbaye, à la fin du mois de janvier dernier.

La question de la liberté d'opinion et de la presse a été au cœur de la rencontre des étudiants des IPES de Huy et de Seraing avec le dessinateur de presse Jacques Sondron. Celui-ci s'est attardé longuement sur l'importance de l'éducation aux médias, sur le rôle de ces derniers et aussi sur la couverture médiatique réservée à l'attentat contre Charlie Hebdo.

Les écoles provinciales s'étaient d'ailleurs mobilisées pour rendre hommage aux victimes des attentats survenus en France en janvier 2015. Ainsi, près de mille étudiants et professeurs de l'IPEA de La Reid se sont rendus au pied de l'« Arbre de la Liberté » au centre du village.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2016

Au Lycée Jean Boets, un lâcher de 600 ballons s'est déroulé dans la cour de l'école.

Dans le cadre du mois de la tolérance et de l'action « Vivre Ensemble », l'IPES de Huy a accueilli les caméras de RTL-TVi en mars dernier. Il s'agissait pour les élèves de revenir sur l'actualité troublée avec plusieurs journalistes de la chaîne. Ceux-ci ont répondu à leurs interrogations et à leurs peurs à l'occasion d'un débat portant notamment sur la liberté d'expression et de la presse.

Enfin, l'excellent « Petit guide pour démonter 5 idées préconçues » a suscité, au lendemain de sa distribution à tous les élèves et étudiants fréquentant notre Enseignement, de nombreux échanges encadrés par les enseignants. Ce petit guide constitue l'amorce de la réalisation d'une boîte à outils en ligne proposant à nos enseignants une sélection non exhaustive bien sûr, de ressources pédagogiques.

L'autre question que vous posez, d'actualité elle aussi, concerne le phénomène de harcèlement en contexte scolaire.

Comme cela a déjà été exposé en première Commission, cette problématique est prise en compte, à différents niveaux, par la Province de Liège. Depuis plusieurs années, bien avant la médiatisation du phénomène que nous connaissons aujourd'hui, les Centres PMS de la Province de Liège, en parfaite synergie avec les équipes éducatives, organisent des actions de sensibilisation, de prévention, voire de prise en charge individualisée au sein des classes, aussi bien dans l'enseignement fondamental que dans l'enseignement secondaire.

Outre le fait qu'ils suivent des formations continues sur le sujet, les agents de nos Centres PMS auront l'occasion de participer en août prochain, à une journée d'études que notre Direction Générale organisera. Elle permettra de rassembler les différents intervenants : les Centres PMS, les Services PSE, l'Espace Tremplin mais aussi, bien évidemment, les équipes pédagogiques de nos écoles.

Rappelons également les actions fructueuses menées par le Service provincial « Openado » qui dispose d'une expertise reconnue dans le domaine. Pour répondre à cette problématique, l'Openado propose aux écoles différentes pistes d'action (sensibilisation, information, échanges entre professionnels sur les outils et les livres qui peuvent être utilisés pour aborder cette thématique au sein des classes ainsi qu'une aide et un soutien psychologique aux jeunes victimes). De plus, l'Openado a pris l'initiative, en octobre 2015, de la mise sur pied d'une formation intitulée « Le harcèlement scolaire dans mon école, je m'informe, je réfléchis et je me mets en projet pour prévenir ou réduire ce phénomène ». Par ailleurs, l'équipe de l'Openado a également édité une brochure « Le harcèlement, l'affaire de tous » à l'attention des professionnels de l'enfance et des parents. Une brochure de prévention destinée, quant elle, aux enfants est aussi en cours de finalisation.

Loin de vouloir dresser une liste exhaustive des différentes actions dans nos écoles, permettez-moi tout de même d'épingler la mise sur pied d'une cellule bien-être à l'IPES de Huy ou le parrainage des élèves de première année par des élèves de 5^{ème} ou de 6^{ème} année secondaire à l'Athénée Guy Lang de Flémalle et à l'IPEA La Reid ou encore la désignation de professeurs « relais » auprès de qui l'élève peut se confier lorsqu'il rencontre des difficultés à

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2016

l'Athénée de Flémalle et à l'IPES de Seraing ou encore l'organisation de formations en la matière pour les membres de l'équipe éducative des IPES de Seraing, Huy et Hesbaye ou encore la participation du Lycée Jean Boets, de l'IPEA La Reid et de l'IPES Herstal à un dispositif expérimental de prévention et de prise en charge du harcèlement, du cyber harcèlement, des violences visibles et invisibles et des discriminations entre élèves, dispositif proposé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Comme vous le voyez, mon Cher André, les actions et outils disponibles ne manquent pas à l'heure d'apporter, en réponse au sentiment de harcèlement, le soutien attendu par Alycia et sa famille notamment.

Pour ce qui est de la question d'actualité posée par M. le Conseiller Rafik RASSAA portée par son collègue Marcel BERGEN, je rappellerai que le Pacte d'Excellence a été lancé par la Ministre de l'Éducation en janvier 2015 déjà.

Ne pouvant à cette minute vous faire part des résultats, je rappellerai les différentes échéances qui ont jalonné le travail toujours en cours.

Différents groupes de travail ont été mis en place par exemple sur la réforme et la revalorisation de l'enseignement qualifiant, le renforcement de l'orientation et la lutte contre l'échec et le décrochage ou encore la formation initiale et continuée des enseignants. Notre réseau, le CPEONS, y a envoyé des représentants, dont certains issus de notre Pouvoir Organisateur. Chaque groupe a rendu un rapport intermédiaire qui devra mener à une synthèse à réaliser à l'automne 2016.

Le 2 juin à Liège, à l'initiative de la Ministre, une rencontre des équipes de direction des écoles secondaires a été organisée afin de présenter le processus, la méthodologie du Pacte et de recueillir les premières suggestions des équipes de direction à travers des échanges en groupes plus restreints.

Enfin, les enseignants ont été récemment invités à participer aux travaux par le biais d'ateliers organisés et reconnus comme jour de formation par l'IFC. Ces ateliers ont lieu en ce moment et jusqu'en mai ici à Liège.

Autant d'occasions auxquelles nos équipes ont été associées. Espérons que les avis qu'elles ont défendus auront été entendus.

J'en viens maintenant à la question de notre Conseillère Muriel Brodure qui m'interroge sur les actions que notre Enseignement provincial entend organiser ou promouvoir en matière de citoyenneté, par le détail demandait-elle. Vous aurez pu trouver sur votre banc un document actualisé depuis le 1^{er} mars d'ailleurs, précisé, complété depuis lors et comme ça, chacun pourra et j'espère qu'il sera complété encore par la suite mais il y a déjà un faisceau d'informations importantes je pense.

Dans sa longue histoire, l'Enseignement de la Province de Liège a toujours placé au centre de ses préoccupations le développement personnel et l'épanouissement de ses élèves et étudiants. Une citoyenneté pleine entière ne peut se vivre que par l'exercice de valeurs telles

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2016

que l'autonomie, la responsabilité, la solidarité, la tolérance ou encore et surtout peut être, l'esprit critique. C'est pourquoi, jour après jour, l'apprentissage de la citoyenneté se vit concrètement dans nos écoles et le rapport d'activités du département Enseignement-Formation en témoigne je crois à suffisante.

Citons ainsi le voyage pédagogique créé à l'initiative du regretté Paul Brusson, ce n'est pas Josette MICHAUX qui me contredira, qui voit chaque année une quarantaine d'élèves issus d'établissements représentant les différents réseaux, pas seulement le nôtre, visiter notamment le camp de concentration de Mauthausen et le centre de documentation de Nuremberg. L'occasion d'évoquer aussi le voyage de nos Cadets de pompiers au camp de Struthof et au Parlement européen à Strasbourg.

J'épinglerai également les nombreuses sorties axées sur la découverte non seulement de nos institutions et de notre histoire, mais aussi sur le travail de mémoire. Citons, à titre d'exemple, les visites de palais de justice, du Parlement wallon, de la Chambre, du Sénat, des forts de Huy et Loncin, du mémorial de Breendonck, du camp d'Auschwitz-Birkenau, ainsi que de nombreuses expositions telles que « Plus jamais ça », « Anne Frank », « Triangle rouge », « J'avais 20 ans en 14 », « PHENIX 21 », « Et si on osait la paix ? »...

Nos élèves du 3e degré ont participé à la première édition du Prix de l'Écrit citoyen, qui avait pour thème « L'engagement » – un sujet ô combien d'actualité. Ils étaient invités à développer une réflexion critique sur la citoyenneté : je vous invite à vous plonger dans le recueil des textes sélectionnés, vous découvrirez avec quel talent nos jeunes de technique et de professionnel se sont emparés de l'écrit pour s'exprimer ! D'ailleurs, le 24 mai prochain, notons-le à l'agenda, ce Prix sera à nouveau décerné, cette fois sur le thème de la liberté.

Et c'est tout naturellement que nos établissements inscrivent leurs actions de 2016 dans l'opération « Debout Citoyen ! ». Je pointerai ainsi la journée de la citoyenneté organisée le 19 avril par l'Athénée de Flémalle qui proposera à ses élèves de participer à des animations et des ateliers sur cette thématique. Permettez-moi aussi de citer le dossier pédagogique que nos équipes sont en train de réaliser ou encore un voyage pédagogique organisé pour la première fois l'automne prochain à Rome, au cours duquel nos élèves découvriront les traces du régime fasciste.

Mettre en valeur la créativité de nos étudiants constitue également un excellent moyen de partager les valeurs liées à la citoyenneté ! Le 21 mai, c'est sur les planches de notre biennale théâtrale et musicale que nos élèves clameront « Debout Citoyen ! ».

Et la Haute École n'est pas en reste. Le 15 avril, elle décernera un Campus de Cristal à Laurent Gerra, non pas pour ses qualités d'humoriste mais pour son livre « Cette année, les pommes sont rouges » qui raconte l'évasion de son grand-père d'un camp de prisonniers en Allemagne, avec l'aide notamment d'un cheminot liégeois.

Le 12 octobre, la Rentrée académique examinera comment le numérique bouscule et interroge des notions telles que la liberté d'expression, l'accès au savoir ou le respect de la vie privée. Pour mieux appréhender ces différentes manifestations et bien d'autres portées par d'autres départements provinciaux ou d'autres partenaires, je vous renvoie à la brochure-

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2016

programme de l'opération « Debout citoyen ! » qui vous est remise en séance.

Vous l'aurez compris, parler d'éducation à la citoyenneté dans l'Enseignement provincial ne relève pas juste de la formule incantatoire, du propos verbeux mais grâce au travail mené par les équipes éducatives, c'est bel et bien au quotidien qu'elle se pratique et se vit dans nos écoles ! Même si tout est perfectible, bien sûr.

Comme vous, Monsieur le Conseiller, cher Marc, je suis particulièrement attaché au concept de pluralisme qui fonde nos institutions et que nous avons, ensemble, voulu voir refléter au sein de l'exécutif de Liège Europe Métropole.

Vous le savez cependant, si la Province a été l'initiatrice de cette dynamique de travail politique avec les communes d'une part, et des communes entre elles d'autre part, nous avons aussi voulu ne pas imposer un modèle de fonctionnement des conférences d'arrondissement et des bourgmestres, la liberté d'association étant ainsi préservée dans le chef des mandataires locaux concernés.

Liège Europe Métropole a en effet été conçue comme une chambre de réflexion prenant elle-même en compte les réflexions émises au sein des conférences locales auxquelles il a été demandé de déléguer leurs représentants au Conseil des élus.

Ce sont donc les mandataires élus démocratiquement des 84 communes qui ont constitué leurs instances respectives et ce, dans le cadre de la responsabilité politique qui est la leur et dont ils auront à rendre compte.

Je pense que nous pouvons d'emblée nous féliciter de l'existence de ce mode de fonctionnement même si nous pouvons aussi être d'accord pour constater qu'une évaluation peut être envisagée.

Nous avons commencé timidement et humblement par une coordination provinciale des pouvoirs locaux. Quand nous avons vu que, si je peux me permettre l'expression familière que la « mayonnaise prenait », que les gens étaient demandeurs et étaient souhaitant s'inscrire dans ce cadre, nous avons formaliser d'avantage comme je viens de l'évoquer et nous sommes à l'étape Liège Europe Métropole, asbl avec une assemblée générale de 84 bourgmestres notamment mais, le modèle peut encore évoluer mais, on peut soit prétendre l'idéal non immédiatement accessible et ne rien faire parce c'est ce que nous essayons de faire. Je le répète, tout est perfectible, ce n'est qu'une étape.

Si je puis, bien entendu, dans mon rôle de co-président de Liège Europe Métropole, suggérer cette réflexion, je n'entends cependant pas vouloir donc l'imposer. En effet, en l'absence de contrainte légale à ce jour, nous n'avons pas un cadre décrétable, je pense que les principes qui ont guidé la structuration des conférences locales conservent leur pertinence et permettent amplement aux élus communaux de faire entendre cette volonté de plus grande cohérence en matière de pluralisme au sein des organes de ces assemblées.

Je vous invite dès lors à susciter également cette réflexion au sein des assemblées locales afin qu'elle puisse être partagée démocratiquement.

Les propos que je viens de tenir apportent déjà une réponse partielle à votre question, mon cher Marcel, Monsieur BERGEN, qui était relative à l'élaboration du plan provincial de mobilité.

Ce sont en effet les élus locaux qui, au sein des organes que je viens d'évoquer, participent à la démarche de planification territoriale à l'horizon 2040, élus locaux qui, rappelons-le, sont les représentants de la population dans la sphère de notre démocratie représentative.

Par ailleurs, il est tout à fait légitime que ceux-ci s'appuient sur des études scientifiques et techniques pour conforter leur réflexion critique et les aider à prendre, en pleine connaissance de cause, les décisions qu'ils estiment les plus judicieuses pour leur territoire.

L'aménagement du territoire et la mobilité sont en effet des matières complexes. Le territoire en tant que socle concentre de très nombreux enjeux qui peuvent parfois être divergents entre par exemple la progression de l'habitat et la protection de la nature, le développement économique et les offres en mobilité, entre le paysage et la mise en tourisme ou encore, et non des moindres, entre intérêts privés et bien commun. Cette complexité est accentuée par le caractère prospectif de cette étude. L'horizon 2040 nécessite de se projeter dans l'avenir, de s'interroger dans un climat incertain et changeant en matière climatique, démographique, économique.

Devant une telle complexité, Liège Europe Métropole a donc souhaité s'entourer d'experts, capables d'analyser le territoire dans toutes ses composantes et d'en évaluer les interactions aujourd'hui et à l'avenir.

Liège Europe Métropole ne se repose cependant pas que sur les consultants pour construire une vision du territoire provincial. Au contraire, il y participe activement au travers d'une démarche de co-construction : le consultant apporte les analyses et les propositions et ce sont les décideurs, c'est-à-dire les élus, qui orientent les choix et qui donnent les orientations donc stratégiques.

Dès l'entame du processus, Liège Europe Métropole a en effet souhaité que le bureau INTERLAND rencontre les membres des quatre Conférences de Bourgmestres de l'arrondissement du territoire. Des visites de terrain en présence d'Elus ont également été organisées et des moments d'échanges politiques auront lieu tout au long du processus, pas seulement un on shot à l'initial mais tout au long du processus. Le dernier en date s'est déroulé à la Cité Miroir le 6 octobre dernier réunissant le Collège provincial et les Bourgmestres de la province. Cet évènement a bénéficié d'ailleurs d'une large couverture médiatique. Pour une fois je pense qu'on peut s'en réjouir.

Le diagnostic du territoire est également alimenté par des études réalisées à une échelle plus petite par les Conférences d'arrondissement, tel que le Schéma de Développement Territorial mené par Liège Métropole ou le schéma mené l'année passée par Meuse-Condroz-Hesbaye, ou encore par des études menées par d'autres structures locales, régionales ou même

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2016

fédérales actives en matière de développement territorial et de mobilité.

Nous faisons également appel à l'expertise et au savoir-faire d'autres instances publiques ou parapubliques (comme par exemple le Gré-Liège, la SPI, la Fondation Rurale de Wallonie, ...).

Vous constaterez, cher Marcel, que nous ne travaillons pas seuls, mais en étroite collaboration avec l'ensemble des forces politiques représentées au sein de l'Assemblée Générale de Liège Europe Métropole et avec les structures actives sur notre territoire en matière de développement territorial et de mobilité.

À ce stade du diagnostic, nous n'envisageons pas de consultation citoyenne au sens large. Dans nos démocraties représentatives, je rappelle qu'il revient aux politiques, aux élus, d'endosser ce rôle qui est d'autant plus important dans une démarche complexe à appréhender. Néanmoins, nous espérons, que les Bourgmestres relayeront les informations vers les Conseils communaux, peut-être même faudra-t-il s'en assurer nous-même en nous adressant directement aux conseillers communaux comme nous l'avions fait pour rechercher l'élaboration de nos 5 axes provinciaux d'ailleurs, pour être certains que le message est bien transmis.

De notre côté, au sein de l'ASBL Liège Europe Métropole, nous travaillons à l'information de nos concitoyens via l'organisation de conférences de presse ou encore par la mise en œuvre prochaine d'un site Internet dédié à la démarche.

Par ailleurs, si le Schéma Provincial de Développement Territorial et le Plan Provincial de Mobilité, sont amenés un jour, comme nous l'espérons bien, à prendre force de loi au niveau régional, une enquête publique devra être organisée sur son contenu. Chaque chose en son temps mais, au stade du diagnostic, nous sommes encore loin de ces préoccupations.

Monsieur le Conseiller, mon cher Fabian Culot, comme nous l'avons l'un et l'autre rappelé, la supracommunalité, dans sa conception moderne, a pris son envol en 2011 et s'est concrétisée par de nombreuses décisions au niveau de notre Assemblée.

Ce sont tout d'abord des décisions financières par l'adoption des budgets des cinq dernières années consacrant les interventions de la Province en faveur d'une part, de la structuration de la décision politique et d'autre part, de la subsidiation de projets supracommunaux.

L'ensemble de ces projets a par ailleurs fait l'objet de décisions de notre assemblée portant octroi de promesses de principe et/ou de promesses fermes de subsides au profit des différents porteurs de projet.

Ces décisions sont, il faut le rappeler, prises sur proposition des Conseil d'administration et Assemblée générale de Liège Europe Métropole après analyse des dossiers soumis par les conférences d'arrondissement et des bourgmestres.

Afin de ne pas alourdir ma réponse, je me permets de renvoyer au rapport d'activités relatif à la supracommunalité où vous pourrez retrouver en détail lesdits projets et les montants y affectés.

Sur le plan financier, on constatera que c'est grâce à la mise en réserve systématique de la part des 20% du fonds des provinces non engagée sur les années 2011 à 2014, qu'en 2015 il a été possible de prendre des décisions portant promesses de subsides et qu'en fin de compte, c'est plus de 30.000.000 €, aujourd'hui au moment où je parle à cette tribune, qui ont été consacrés à la supracommunalité pour ces cinq dernières années.

Plus précisément, les promesses fermes de subsides ont été octroyées pour des dossiers déjà bien aboutis.

Quant aux promesses de principe, si la Province ne peut d'emblée procéder à un engagement du subside, il est bien entendu qu'il nous tient particulièrement à cœur de les voir aboutir. C'est la raison pour laquelle les services provinciaux veillent au bon suivi de ces dossiers et mettent tout en œuvre pour aider les porteurs des projets, que ce soit par un soutien technique ou administratif, de manière telle que le subside réservé puisse enfin être liquidé.

S'il est constaté qu'un dossier n'aboutit pas ou doit être revu, celui-ci fait alors l'objet, en concertation avec la conférence locale concernée, d'un nouvel examen de la part des instances de Liège Europe Métropole, qui peuvent décider soit de maintenir, soit de revoir le subside, soit encore de le réaffecter à un autre projet. Dans ce cas, le Conseil provincial sera, lui aussi, sollicité afin de se prononcer sur cette nouvelle proposition.

Cela vaut de même pour les dossiers qui dépendent d'autres pouvoirs subsidiants. Cet élément, qu'il soit confirmé ou en attente de décision, est en effet pris en compte lors de l'examen des dossiers. Il va de soi que l'objectif est de soutenir les communes, raison pour laquelle, même si celles-ci sont en attente d'une décision d'un autre pouvoir subsidiant, elles peuvent recevoir une décision de principe de la part de notre Conseil, ce qui assurément donne une impulsion complémentaire appréciable.

Cher Fabian, vous m'interrogez également sur les relations avec les autres institutions publiques en lien avec nos actions provinciales en matière de supracommunalité et sur la publicité qui est donnée à ces actions.

Je vous rappelle que notre modèle de supracommunalité a été repris dans la Déclaration de Politique régionale et qu'il est aujourd'hui un des modèles le plus abouti en Wallonie. Cela étant dit, nous ne nous contentons pas de cette reconnaissance. Je pense que le Ministre-Président de la Wallonie et le Ministre en charge des Pouvoirs locaux sont régulièrement informés de l'action de la Province en la matière.

Nombre de documents sur l'état d'avancement de notre démarche en termes de développement territorial, de sécurité civile et de subsides supracommunaux, entre-autres, leur ont été adressés. La Province continuera de promouvoir son travail auprès de la Wallonie mais également auprès de l'Etat fédéral pour ce qui concerne la mobilité notamment.

Bon nombre d'autres communications sont également réalisées pour faire passer l'information, tant auprès des communes que de la population. On peut ainsi citer : Le journal « Notre Province / Unsere Provinz » qui a plusieurs fois évoqué les dossiers et actions supracommunaux ; le site internet de la Province ainsi que la présence de celle-ci sur les réseaux

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2016

sociaux qui permet de véhiculer des messages sur les réalisations provinciales ; les Collèges communs entre les Collèges provincial et communaux qui sont pour nous l'occasion d'informer plus précisément les communes et de répondre directement à leurs interrogations mais aussi de trouver avec elles les solutions aux besoins et défis qu'elles rencontrent ; l'accès sécurisé dont les communes disposent sur le site de la Province de Liège, qui leur permettra d'accéder à une compilation des aides et services offerts par la Province et d'intensifier le dialogue avec nos services.

Je citerai également le plan de communication de Liège Europe Métropole. Celui-ci s'est déjà concrétisé par l'organisation, en octobre dernier, des conférences de presse tenues dans chaque arrondissement, ainsi qu'en Communauté germanophone, au sujet des projets supracommunaux.

Il prévoit ensuite la mise en ligne d'un site internet qui aura notamment pour but de présenter l'ASBL, de mieux encore la faire connaître et de promouvoir ses activités. Les projets supracommunaux qui auront été validés par le Conseil provincial y figureront bien évidemment également.

Le plan prévoit enfin une meilleure visibilité de Liège Europe Métropole et de la Province de Liège quand même, par qui tout a commencé, pour les projets subsidiés, notamment par la présence des deux logos et d'une mention sur les panneaux de chantier concernés.

En ce qui concerne maintenant les projets plus spécifiques, vous m'interrogez tout d'abord sur l'état d'avancement du projet retenu en matière de sécurité civile qui, rappelons-le, concerne 10 % du fonds des provinces.

Ce projet qui consiste en la création d'un dispatching provincial a fait l'objet d'un accord des instances de Liège Europe Métropole, j'avais dit que, il fallait quand même avant d'un parler, de vérifier si cette proposition recueillait l'assentiment, elle l'a recueilli unanimement, c'est d'autant plus agréable de mesurer qu'on ne s'était pas trompé mais que l'on n'avance pas sans mesurer, évidemment, chaque étape. C'était le 25 février dernier, c'est encore tout frais.

Il s'inscrit, vous vous en souviendrez, dans la droite ligne des conclusions de l'étude menée en 2015 par la société BDO à l'initiative de la Province et en accord avec les communes en vue d'une optimisation des zones de secours sur notre territoire provincial.

Quant à la localisation de ce dispatching, pour ne pas éviter la question, celle-ci fait l'objet d'une réflexion approfondie en totale concertation avec les responsables politiques mais aussi fonctionnels des zones de secours afin de poser le choix le plus pertinent, nous n'avons pas, vu de la Province, d'état d'âme, nous pensons, comme l'étude BDO le recommandait, l'impérieuse nécessité de rassembler ce qui est épart pour être mieux efficace au service du citoyen donc un dispatching provincial est plus qu'une recommandation, c'est une nécessité reconnue unanimement comme je viens de le dire, la localisation est encore à débattre mais néanmoins, il faut pour atteindre l'objectif de fonctionnement optimal au profit des six zones, ce qui me faisait dire que ce ne serait pas, on va dire que c'est la Directrice générale provinciale, à Tinlot, ni à Büttgenbach, on comprend ce que je veux dire, ce n'est pas par ostracisme pour ces deux localités mais parce qu'il faut quand même certainement trouver un endroit qui est plus

accessible et plus central, ça tombe sous le sens me semble-t-il.

Donc, l'opportunité qui est actuellement donnée d'intégrer le site fédéral de Vottem s'avère attrayante, la proximité du centre 112 et du centre d'information et de communication de la police fédérale ainsi que du futur centre de crise provincial étant semble-t-il unanimement considérés comme des atouts fonctionnels indéniables.

Le Conseil d'administration de Liège Europe Métropole sera prochainement saisi de cette question, mais je ne peux pas, je ne suis qu'un modeste co-président, me substituer à l'assemblée des 31 élus à moi tout seul, donc sera saisi de cette question de localisation afin de permettre la poursuite de la réalisation de ce projet en totale concertation avec les communes et les zones. Ca n'empêche que le principe lui il est déjà acquis, il n'est pas à remettre en cause ni en question. De même que seront soumises à son avis des propositions de modalités d'affectation du subside provincial également, que nous aurons donc à imaginer une convention à proposer depuis votre assemblée, aux 84 Conseillers communaux pour justement voir comment en répartit cela.

Enfin, concernant le suivi réservé à la motion relative à la mobilité approuvée par le Conseil Provincial de Liège le 25 février dernier, nous avons à ce stade deux retours : de la part du Ministre Prévot, pour la Région, qui a demandé à la Cellule « Travaux Publics » d'en assurer le suivi ; de la part d'Infrabel qui a rappelé, sans donner plus de précisions, les étapes antérieures et futures de l'avancement du projet de Réseau Express Liégeois, le REL, dans lequel figure notamment la réouverture de la ligne 125A. Il apparaît que les différentes parties concernées par ce projet vont être consultées dans le courant du mois de mai. Sur cette base, les investissements tant pour Infrabel que pour la SNCB seront ensuite précisés au sein de la Cellule Investissement mise en place par la Ministre Galant.

Voilà, comme vous le constatez, des décisions vont être prises très prochainement sur ce dossier, on ne peut que s'en réjouir. Il est donc essentiel que l'ensemble des Elus de la province de Liège parlent d'une seule voie et fassent entendre celle-ci auprès des différentes autorités compétentes en matière de mobilité dont le Gouvernement fédéral.

Dans ce cadre, notre motion était un premier pas essentiel. Elle va être appuyée prochainement par l'envoi d'une « note d'orientation stratégique relative à l'offre ferroviaire à l'horizon 2030 » réalisée par la Conférence des Elus de Liège Métropole en collaboration avec Liège Europe Métropole. Cette note, destinée aux Autorités régionales et fédérales, fait le point sur les éléments structurants à soutenir pour le développement d'un réseau ferroviaire performant au service de notre territoire. La ligne 125 A y est jugée prioritaire.

Par ailleurs, selon les informations que nous avons pu recueillir auprès de la Ville de Seraing, la SNCB avance dans le dossier de la ligne 125A et étudie actuellement la construction des quais à Seraing et à Ougrée. Un permis d'urbanisme devrait être introduit prochainement.

Voilà Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, chers Collègues, j'espère avoir été pas trop long mais néanmoins complet, chaque question méritant évidemment réponse et je remercie les intervenants pour l'intérêt qu'ils portent à toutes ces matières qui sont chères au Collège provincial mais qui sont la préoccupation, je pense unanime, de chacune et de chacun

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2016

ici dans cette enceinte du Conseil provincial. Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT. - Je vous remercie Monsieur le Député provincial-Président.

Le Conseil prend connaissance des rapports d'activités concernant « L'Enseignement et la Formation » et « La Supracommunalité et le soutien aux Communes ».

Document 15-16/RA/05 : Rapport d'activités 2015 concernant «Les Affaires sociales»

Document 15-16/RA/06 : Rapport d'activités 2015 concernant « La Santé »

Document 15-16/RA/07 : Rapport d'activités 2015 concernant « Les Relations extérieures »

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT. - Les points 4, 5 et 6 de l'ordre du jour ont été regroupés (documents 15-16/RA/05, 15-16/RA/06, 15-16/RA/07).

J'invite Madame Katty FIRQUET, Députée provinciale Vice-présidente, à donner les réponses aux interventions qui relèvent de ses compétences.

Mme FIRQUET, Députée provinciale Vice-présidente (à la tribune). – Monsieur le Président.

Je commencerais par la question de Monsieur SPITS concernant la ferme pilote pour le restaurant social.

Monsieur le Conseiller, cher José, votre question, couvre plusieurs secteurs du département Santé Social Agriculture et Ruralité

Au niveau des Affaires sociales, bon nombre de CPAS se sont déjà lancés dans des initiatives de Jardins collectifs au même titre que des groupements spontanés d'habitants.

Grâce à de telles actions, le désir de cultiver en respectant l'environnement s'allie au besoin de manger sainement ainsi qu'à celui de faire de solides économies. Car si acheter « bio » peut parfois s'avérer plus cher, cultiver bio ne l'est pas ! Et ces jardins collectifs sont évidemment une porte ouverte sur la resocialisation, sur un retour bénéfique au contact de la terre et des valeurs vitales.

Toutes ces démarches vers la Nature recueillent un écho favorable auprès du grand public. À tel point que des particuliers proposent d'utiliser une partie de leur jardin pour pratiquer de l'agriculture bio. Le site « pretersonjardin.be » est une plateforme qui fait se rencontrer l'offre et la demande : il met en relation ceux qui veulent cultiver et ceux qui ont un espace cultivable.

Le Département des Affaires sociales soutient évidemment ce type de pratique et octroie

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2016

des subsides à différentes associations qui œuvrent dans ce sens.

Le Département de la Santé, lui, participera à la Journée de réflexion sur le thème « L'alimentation saine pour tous », le 2 juin prochain, à Liège. Le Dr André KASSAB, Directeur en chef Médecin, y donnera une conférence sur le thème « L'obésité abdominale, maladie de riches, maladie des pauvres ». L'approche de cette journée, qui regroupe le réseau associatif, les hôpitaux, les différents niveaux de pouvoir est d'initier un processus dynamique, collectif, qui vise à améliorer l'alimentation et la santé du public précarisé.

Les Services de l'Agriculture et de la Ruralité, eux, sont sur le terrain pour encadrer, guider et conseiller les associations communales ou groupements de particuliers qui se lancent dans la culture de jardins collectifs et qui débutent parfois dans le jardinage.

Depuis plusieurs années, les Services agricoles suivent une vingtaine de jardins collectifs. Ils disposent de conseillers en maraîchage biologique qui surveillent l'avancée des plantations, présentent aux jardiniers les familles de fruits, de légumes, les fleurs comestibles, les herbes aromatiques, la façon de faire un bon compost, comment alterner les cultures, quels types de ravageurs ils risquent de rencontrer, quelles maladies sont à éviter. Ces jardiniers, comme les agriculteurs liégeois professionnels, bénéficient aussi des autres services proposés par le département comme des analyses de sol.

A la lumière de ces éléments, il me semble clair que la Province ne reste pas les bras ballants mais, bien au contraire, met en place une combinaison d'initiatives permettant à la fois de rencontrer les besoins des restaurants sociaux en contribuant de manière substantielle à l'achat de denrées alimentaires, quand les associations concernées en font la demande ; de soutenir et d'encourager les actions, publiques et privées, pour permettre à tout un chacun d'apprendre et de pratiquer la culture biologique ; de promouvoir enfin auprès de tous les bienfaits et l'importance d'une alimentation saine et équilibrée.

J'espère Monsieur le Conseiller, cher José, avoir répondu à votre préoccupation et vous le savez, si tel n'était pas le cas, je vous proposerais de reprendre le débat en Commission, par exemple quand notre projet de centre d'accueil socio-sanitaire y sera de nouveau prochainement évoqué.

Madame la Conseillère, chère Valérie, j'ai appris, comme vous, par la presse, que la volonté d'UNIA, Service interfédéral de lutte contre la discrimination et de la promotion de l'égalité des chances, est d'ouvrir quatre nouvelles antennes du Centre pour l'Égalité des Chances, et ce dès cet été.

Le territoire de notre province serait concerné par deux d'entre-elles, puisque l'arrondissement de Huy-Waremme ferait partie de la même zone que Namur et le Luxembourg tandis que les arrondissements de Liège et de Verviers formeraient une autre antenne.

Selon nos informations, ces antennes locales auront pour missions la récolte des signalements, des plaintes et les campagnes de sensibilisation et de prévention.

Vous le savez, notre Service Égalité des chances se concentre essentiellement sur la

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2016

« promotion de l'égalité des femmes et des hommes sur le plan économique, dans la vie sociale et dans l'accès aux lieux de décision ».

Dans ce cadre, nous menons des actions de sensibilisation et de prévention visant à déconstruire les préjugés au sens large, tant auprès du grand public, avec un focus sur les jeunes, que des professionnels en contact avec ces jeunes. Notre service joue pleinement un rôle de relais vers le Centre pour l'Egalité des chances en cas de plainte ou de dévoilement de faits liés à différentes formes de discrimination. Il s'agit donc là de véritables synergies entre les deux institutions, qui ne pourront sans doute qu'être renforcées par la dimension plus locale qui sera apportée par les antennes actuellement donc en projet.

Il apparaît par ailleurs qu'UNIA souhaite constituer un travail en réseau avec les coordinations provinciales. Nous pourrions par exemple être, sur base des constats statistiques annuels, le promoteur d'actions spécifiques sur le territoire de notre province et donc deux des quatre antennes. Dans cette perspective, UNIA pourrait jouer le rôle d'observatoire des discriminations pour chaque province.

Il est probable que nous pourrions récolter davantage d'informations dans les semaines qui viennent. Cela dit, j'étudierai la possibilité de travailler en lien avec les antennes locales qui nous concernent sur le plan de la sensibilisation et de la prévention, et ce par le biais de l'Openado, qui réalise déjà ce travail au sein de nombreux établissements d'enseignement primaire et secondaire. L'échange d'informations et de bonnes pratiques profiterait, ici encore, aux deux institutions.

Monsieur le Conseiller, cher André, votre interrogation concernant les connexions entre Openado, MADO et REALISM me paraît, rassurez-vous, tout à fait louable. Toutefois, il me semble qu'il y a un petit amalgame, plus lié à une question d'agenda qu'à un quelconque désir de notre part, soyez-en convaincu, de vouloir se réserver des informations.

En effet, les dossiers Maison de l'Adolescent et mise en œuvre de la nouvelle politique de santé mentale pour enfants et adolescents – REALISM - ont été menés en parallèle à la même période.

Le groupe de travail « Maison de l'Adolescent » a commencé à se réunir le 16 mars 2015 pour proposer un pré-projet fin juin 2015. Quant au réseau REALISM (Réseau Enfants Adolescents en province de Liège Santé Mentale) dont la dénomination exacte date de septembre 2015, le Comité de rédaction a débuté ses travaux à partir du 12 juin 2015 pour aboutir à une première présentation au Service Public Fédéral et à la Wallonie le 13 juillet 2015.

Les projets définitifs ont été rendus le 2 octobre 2015 pour la Maison de l'Adolescent et le 25 septembre 2015 pour REALISM.

Ainsi, et vous le citez pas, même si Madame WATHIER, Chargée de projet à la plateforme psychiatrique de Liège, a été engagée le 1er juillet 2015 pour construire le futur réseau REALISM, elle ne pouvait pas présenter le dit réseau alors encore inexistant au sein d'autres groupes de travail comme celui de la Maison de l'Adolescent.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2016

En ce qui concerne la Maison de l'Adolescent, je peux déjà vous dire que de nombreux contacts sont actuellement en cours avec le Ministre Madrane et qu'il s'agit de faire reconnaître l'Openado en qualité de Maison de l'Adolescent.

Bien entendu, la réflexion relative au projet « Maison de l'Adolescent » s'est faite en parfaite connaissance de la nouvelle politique de santé mentale pour enfants et adolescents, REALISM.

C'est pourquoi il est précisé dans le Rapport d'activités que : « L'Openado veille à s'intégrer activement au sein du réseau REALISM ». Il a ainsi fait partie du Comité de rédaction. Il sera prochainement proposé au Collège provincial que l'Openado puisse adhérer à une Convention de partenariat lui permettant d'être encore plus actif.

C'est ainsi que l'Openado devrait être un élément du réseau REALISM vers lequel les jeunes en difficulté pourraient être utilement orientés. Le rapport d'activités 2016 ne manquera pas de faire précisément état de l'évolution de ces 2 projets.

Enfin, je vous assure que ces projets sont menés dans un souci de cohérence et de complémentarité avec in fine, le souci de pouvoir offrir un service de qualité aux jeunes et à leur famille.

Madame la Conseillère, chère Vinciane, je viens d'abord sur votre question sur Openado et la prévention sur les 12-15 ans.

A travers ses diverses missions, l'Openado cible un public de 0 à 25 ans. Pour être efficace, l'Openado s'est doté de deux bras armés, l'Openado-Prévention et l'Openado-Accueil. Leurs missions respectives sont évidemment pleinement complémentaires.

En ce qui concerne votre question, d'emblée, je tiens à vous préciser que l'Openado-Prévention propose 2 catégories de programme d'intervention : un général classique et un programme plus spécifique basé sur des thématiques bien précises mais je vais y revenir.

En 2015, le programme général a concerné 8 écoles d'enseignement secondaire, 7 de l'enseignement général et 1 de l'enseignement spécial. Mais plus que le nombre d'écoles concernées, il convient de prêter attention au nombre d'élèves touchés. En effet, intervenir dans une année primaire consiste à voir 1 à 3 classes pour les plus grosses écoles alors que dans l'enseignement secondaire, une même intervention peut concerner jusqu'à 10 classes.

Je voudrais également préciser que la prévention, au sens premier du terme, consiste à intervenir bien avant que les problèmes ne puissent se présenter. Il est donc logique de cibler l'enseignement maternel et primaire. Le travail de l'openado consiste ainsi à outiller les enfants et à les préparer à affronter les difficultés de la vie.

Dans le secondaire, comme vous le soulignez très justement, les jeunes sont déjà confrontés à toute une série de difficultés ou de problématiques liés à leur âge. En effet, entre 12 et 15 ans, les jeunes se trouvent généralement en pleine crise de l'adolescence et refusent souvent, par principe, le discours de l'adulte. C'est pourquoi nous nous trouvons là dans les

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2016

programmes d'intervention spécifiques. Si l'objectif reste le même, à savoir informer et développer l'esprit critique des jeunes, l'intervention est adaptée à l'âge et aux problématiques particulières rencontrées par ces jeunes.

Dans l'enseignement secondaire donc, outre les 7 écoles que vous mentionnez qui sont en fait 8, il faut ajouter les écoles qui ont développé un projet spécifique et qui sont également au nombre de 8. Les thématiques développées dans ces 8 écoles étaient les suivantes : le rapport aux écrans, la consommation de produits et le harcèlement.

Je précise que 3 de ces écoles ont fait l'objet d'animations particulières dans le cadre du projet de réseau avec la Commission mixte locale Ourthe-Amblève : 16 animations sur les technologies de l'information et de la communication et 37 séances d'information sur la toxicologie des produits psychotropes.

Le cadre extrascolaire est lui aussi investi. A titre d'exemple, l'Openado a collaboré à un projet harcèlement avec le Conseil communal des jeunes de Sprimont.

Je peux donc vous assurer que l'enseignement secondaire n'est pas en reste et qu'il est évident que l'Openado va continuer à investir le champ de l'adolescence avec un regard particulier sur les 12-15 ans.

En outre, puisque vous évoquiez l'actualité qui touche les adolescents et pour faire écho à l'intervention du Député-Président André Gilles, parmi les outils développés avec les 12 – 15 ans, je peux déjà vous confirmer la sortie à la prochaine rentrée scolaire d'un outil d'animation sur le harcèlement en milieu scolaire. Une approche originale et spécifique sur laquelle, l'Openado travaille depuis longtemps déjà.

Je termine en rappelant que, comme précisé au début de ma réponse, les actions de l'Openado se déclinent en 2 axes complémentaires. Il y a bien sûr la prévention dans les écoles mais aussi l'accueil avec les 8 antennes des Openado qui existent aujourd'hui sur le territoire provincial.

Madame la Conseillère provinciale, toujours à la demande et en collaboration avec l'Office de la Naissance et de l'Enfance, notre Service Egalité des Chances a mis en place en 2010 une coordination provinciale destinée à réunir les coordinateurs communaux s'occupant de l'Accueil Temps Libre, et ce, dans le cadre du programme « Coordination Locale de l'Enfance ».

Une convention a dans ce cadre été signée en juin 2010 entre la Province et l'ONE, avec pour champ d'application l'ensemble du territoire de la province de Liège, à l'exclusion des communes situées sur le territoire de la Communauté germanophone, et établissant les rôles de chacun et les modalités de fonctionnement.

Les parties signataires visaient la mise en place d'actions concertées et d'un réseau d'informations pour développer une politique coordonnée en matière d'accueil des enfants de 3 à 12 ans.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2016

Un comité de pilotage se réunissait approximativement tous les deux mois et gérait cette coordination. Il permettait aux coordinateurs Accueil Temps Libre d'échanger sur leur pratique professionnelle et de faire part des besoins et des attentes du secteur de l'accueil des enfants.

Si j'emploie le passé, c'est parce qu'une évaluation a eu lieu en 2014, qui devait déboucher sur des propositions de la part de l'ONE pour rédiger, le cas échéant, un avenant à la convention.

Lors de la réunion d'un comité de pilotage en mars 2015, et au vu de changements annoncés dans le chef de l'ONE, tels que la reprise du Fonds des Equipements et Services Collectifs (FESC), l'ONE nous a annoncé que des propositions de modification des missions nous seraient envoyées en avril 2015.

Nous n'avons à ce jour toujours rien reçu, le comité de pilotage ne s'est évidemment plus réuni depuis lors et, comme la convention avait été conclue jusqu'en juin 2015, elle s'est éteinte de plein droit.

La porte n'est donc pas totalement fermée à la signature d'une nouvelle convention mais, si l'ONE n'est pas revenu vers nous depuis presque un an maintenant, il y a fort à parier que leur intérêt est plus que limité.

Madame la Conseillère toujours, par rapport au point que vous soulevez à propos de double emploi ou de missions redondantes dans le chef du service des cars et du service de promotion de la santé.

Vous le savez, j'ai voulu informer à intervalles réguliers la deuxième commission sur l'état d'avancement de la réforme du service des cars. Lors de la commission du 24 février dernier, Tony Hosmans, Directeur du service des cars et du SPPS, présentait un PowerPoint à ce propos et nous expliquait que le nouveau Service Itinérant de Promotion de la Santé était précisément né du rapprochement de ces deux services.

Le Service Provincial de Promotion de la Santé a pour mission vous le savez, d'informer la population par le biais de campagnes thématiques, de conférences, de stands d'information et de sensibilisation.

Des thématiques diverses et variées ont été ainsi régulièrement abordées telles que la prévention du sida et des IST, la vie affective et sexuelle, l'alimentation, l'aromathérapie, la fin de vie, et d'autres....

Le Service des cars avait, quant à lui, pour mission de réaliser une série de tests de dépistages comme, le cancer du sein, la bronchite chronique, le diabète ou encore l'insuffisance rénale.

Cela étant, suite à l'analyse réalisée par le Département Universitaire de Médecine Générale et la Société Scientifique de Médecine Générale et suite à la décision qui s'en est suivie de suspendre au 1er juillet 2015 les activités du Service des cars, la réflexion s'est rapidement orientée, après consultation auprès des acteurs de la santé, vers un tout nouveau projet de

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2016

promotion de la santé physique et mentale, qui se déclinera donc sur 4 axes : alimentation, exercice physique, tabac et santé mentale.

Pour mener à bien cette nouvelle mission, le rapprochement entre le SPPS et le Service des cars devenait évident et naturel. Plus qu'une intégration physique, il s'agit véritablement de la réunion de compétences multiples et complémentaires.

Elle s'est donc concrétisée par le déménagement du SPPS vers le Service des cars à Grâce-Hollogne et la désignation en janvier 2016 d'un nouveau directeur pour les deux services. C'est donc le chemin de la collaboration et de la complémentarité vers une nouvelle offre de promotion de la Santé qui a été choisi.

Monsieur le Conseiller, cher André, je reviens à vous, même s'il est vrai que la Fédération Wallonie Bruxelles a été compétente pour bon nombre de matières liées à la santé, je rappelle que depuis le 1er juillet 2014, une série de compétences ont été transférées de la Fédération Wallonie Bruxelles vers la Wallonie et, depuis le 1^{er} janvier 2016, de la Région Wallonne vers l'OIP AViQ (pour Agence pour une Vie de Qualité).

Parmi les compétences transférées en matière de santé, il s'agit des politiques de prévention et de promotion de la santé et les dépistages des cancers du sein et colorectal.

Si aujourd'hui la direction générale de la Santé de la FWB reste pour certaines questions l'interlocuteur privilégié, c'est bien à la région Wallonne et à l'AViQ qu'il revient maintenant de définir les axes stratégiques à développer.

Au-delà du poto-poto institutionnel belge et singulièrement francophone, j'attache, vous le savez, une importance particulière au principe de complémentarité et de non concurrence d'actions avec les autres niveaux de pouvoir. De même, je suis particulièrement attentive à la concertation avec tous les acteurs de santé, qu'il s'agisse d'experts, d'organismes ou de pouvoirs publics. L'objectif est donc bien de proposer, pour ce qui concerne l'évolution du service des cars, un nouveau projet itinérant de promotion de la santé physique et mentale, validé, c'est important, par ceux-là et dont ils pourraient accepter également, et on revient de loin, d'en être les promoteurs sur le territoire provincial.

Plus généralement et plus concrètement, je peux vous citer, à titre d'exemple, les collaborations avec la région wallonne à travers l'APW et ses groupes de travail qui fédèrent et donnent une cohérence aux actions provinciales wallonnes ; les contacts avec le Centre Communautaire de Référence en charge de l'organisation de divers dépistages dont celui du cancer du sein et avec, sur le même sujet, Monsieur Serge Carabin, Directeur Général de la Santé en Fédération Wallonie Bruxelles qui demeure aujourd'hui encore notre interlocuteur. Nous avons par exemple travaillé ensemble à l'information de la population suite à la suspension de l'activité des mammobuses et continuons à nous concerter sur les actions à mettre en place en matière de sensibilisation.

Autre exemple, la participation du Docteur Cerfontaine du Service provincial de Médecine du Sport à la Commission pour la prévention des risques dans le sport dans le cadre de la réflexion inhérente à la visite de non contre-indication à la pratique sportive.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2016

Mon souhait, et je ne cesserai jamais de le répéter, est que les actions développées par les Services provinciaux de la Santé répondent à de réels besoins de la population et puissent être mises en œuvre par des acteurs locaux de la santé.

Ces actions doivent être complémentaires et non concurrentes, je sais que je me répète mais je pense que c'est réellement important. J'espère en tous cas avoir pu ainsi vous rassurer par rapport à mes intentions au-delà biens sûr des mots qui sont repris dans le rapport d'activités.

Madame la Conseillère, chère Sabine, votre question met en lumière une problématique voire un sujet d'inquiétude de plus en plus relayé par la presse et pour laquelle il importe de faire preuve de pédagogie.

Pour tenter d'élucider les nombreuses questions que pose la présence de perturbateurs endocriniens dans l'environnement, une étude épidémiologique a été menée en province de Liège en 2015 conjointement par le Département Santé de la Province de Liège et le Service de Toxicologie du CHU de Liège sous la direction du Professeur Corinne Charlier.

Cette étude avait pour objectif de déterminer les niveaux de certains polluants environnementaux au sein de la population liégeoise. Les polluants recherchés dans cette étude étaient des phtalates (présents dans les plastiques), des parabènes (présents principalement dans des produits cosmétiques), la benzophenone-3 (présente dans des produits cosmétiques et des crèmes solaires), le mercure et le cadmium (deux métaux lourds), quelques pesticides organochlorés et des PCBs (polychlorobiphényles, je ne le dirais qu'une fois, utilisés comme isolants). En effet, ces polluants, quand ils sont en haute concentration dans notre environnement, peuvent influencer négativement sur notre état de santé.

Cette recherche s'est déroulée dans les cars de la Province de Liège de février à mai 2015. Le recrutement a été réalisé parmi les agents provinciaux et les étudiants des Hautes Ecoles de la Province âgés de 18 ans minimum. Les participants ont été sélectionnés selon leurs sexe, âge et lieu de résidence (rural ou urbain) afin d'avoir un échantillon représentatif de tous les habitants de la province. Lors de leur passage dans le car, un questionnaire concernant leurs habitudes de vie a été complété et des prélèvements sanguin et urinaire ont été effectués.

La communication des résultats aux participants s'est effectuée par voie postale au tout début du mois d'octobre, soit une semaine avant la séance d'information du 8 octobre.

Chaque participant a reçu ses résultats pour l'ensemble des dosages effectués ainsi que les valeurs de références, de même que des informations concernant les sources d'exposition pour chaque perturbateur endocrinien étudié dans la vie quotidienne ainsi que des conseils pour les réduire.

Par ailleurs, il a été rappelé aux participants dans l'envoi des résultats qu'il faut garder à l'esprit que chaque individu est exposé à des substances polluantes et qu'il est donc tout à fait normal de retrouver des substances dans les prélèvements. La présence de ces substances dans

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2016

le corps ne signifie pas qu'elles auront des effets négatifs sur la santé. Il a également été rappelé que si des valeurs sont anormalement élevées, une modification des habitudes de vie peut diminuer leur exposition.

De plus, le Service de Toxicologie du CHU s'est tenu à la disposition des participants pour répondre à leurs éventuelles questions liées à leurs résultats.

Les résultats préliminaires de l'étude ont donc été présentés aux volontaires le 8 octobre 2015 par le Service du Professeur Corinne CHARLIER. Cette étude a montré que, dans son ensemble, la population liégeoise participante n'est pas très exposée à ces produits, quand on la compare à des populations d'autres pays européens. Cette constatation est principalement valable pour l'imprégnation en parabènes, phtalates, pesticides et PCBs. Néanmoins, quelques personnes pourraient encore réduire leur exposition en adoptant certaines règles de vie très simples.

L'exposition au cadmium et au mercure semble, elle, un peu plus importante, mais à des doses non toxiques, chez les participants liégeois qui présentent des concentrations plus élevées que celles retrouvées dans d'autres pays d'Europe.

Pour informer le grand public, une campagne de sensibilisation sera organisée via une conférence en juin prochain reprenant la présentation détaillée des résultats de l'étude et les conseils pour réduire le niveau individuel d'exposition. Le Département de la Santé éditera des brochures sur les différents produits chimiques et sur les moyens de réduire le niveau individuel d'exposition.

Enfin, face à cette thématique actuelle, mon collègue André DENIS en charge de l'Environnement et des Laboratoires, en collaboration avec le Service de toxicologie du CHU de Liège pourrait, dans le prolongement de cette étude, proposer des analyses chimiques adaptées. Ces analyses permettraient de révéler le niveau de contamination pour envisager des mesures préventives réduisant l'exposition individuelle, voire modifier les habitudes de vie pour le citoyen.

Enfin, Monsieur le Conseiller provincial, Monsieur Hody, cher Marc, je suis bien de votre avis, l'Europe, ses valeurs, ses actions sur notre quotidien sont hélas encore trop méconnues et, souvent, c'est l'incompréhension qui crée la méfiance voire le rejet.

Le Bureau des Relations extérieures de la Province de Liège, via la Cellule Europe Direct, travaille ardemment les questions de formation et d'information des jeunes sur le fonctionnement des institutions européennes. Un des objectifs de la Cellule est de permettre aux citoyens, en ce y compris les jeunes, d'accéder facilement à l'information européenne et de leur donner la possibilité de faire connaître et d'échanger leurs opinions sur tous les domaines d'intervention de l'Union européenne, en particulier sur les actions ayant une incidence sur leur vie quotidienne.

Monsieur le Conseiller, lorsque vous évoquez l'opportunité de nouer des collaborations « plus intensives » entre le centre Europe direct et le Département de l'Enseignement, ne perdez tout d'abord pas de vue que ces collaborations existent et fonctionnent très très bien.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2016

Outre les brochures d'information distribuées et commentées dans les classes, de nombreuses initiatives sont mises en place en parfaite synergie. Plusieurs professeurs ont notamment pris part le 14 mars dernier à Bruxelles à une journée de découverte des outils pédagogiques existants pour enseigner l'Europe. Ils ont également eu l'occasion de visiter le Parlement européen.

Depuis plusieurs années, la participation d'étudiants Erasmus de la Haute Ecole de la Province de Liège au « Jury Jeunes européens » dans le cadre du Festival International du Film Policier de Liège permet de mettre en lumière la richesse et la diversité des points de vue artistiques des multiples cultures qui constituent l'Europe.

Une autre collaboration importante est celle du « Prix du citoyen » sur laquelle je vais revenir dans quelques instants.

En plus des collaborations avec la Cellule Europe Direct, les établissements d'enseignement provinciaux participent fréquemment à des activités liées aux questions européennes. De nombreux établissements prennent notamment une part active au programme européen d'échanges, de stages et d'apprentissages « Erasmus + ». Parmi les multiples projets, évoquons pour 2015 « Ecool : l'école c'est cool », « Eat and Shop by the Colours ».

Dans le cadre des cours, les classes reçoivent régulièrement également la visite de diplomates ou parlementaires européens dont l'objectif est de faire comprendre l'impact direct de ces instances qui semblent si lointaines sur le quotidien des élèves.

Voilà pour cette collaboration spécifique entre le Brel - Centre Europe Direct et l'Enseignement provincial, mais notre volonté est de s'adresser à tous les jeunes, que ce soit en milieu scolaire, tous réseaux d'enseignement confondus, ou lors d'événements « grand public ».

Cela ne peut d'ailleurs être démenti au vu du nombre et de la diversité des actions menées dans ce cadre en 2015 et celles projetées en 2016.

Parmi les activités organisées en 2015 par le Centre Europe Direct et destinées au public « jeune », nous pouvons citer les activités suivantes : pour les enfants de l'enseignement primaires, l'évènement RTL Kidz Day au domaine provincial de Wégimont, c'était le 17 mai dernier, en proposant dans son stand des activités telles que le puzzle « Construisons l'Europe » et la « La Roue sur l'Europe ».

Un concours de dessin ayant pour thème « Si vous étiez Député européen, que proposeriez-vous pour améliorer l'environnement ? ». Il a été organisé au printemps 2015 et les 25 enfants de la classe gagnante ont pu bénéficier le 29 juin d'une journée complète à Bruxelles avec accueil privilégié par la Représentation de la Commission européenne.

Le centre Europe Direct s'est aussi rendu, à leur demande, dans des écoles primaires pour proposer aux enfants des animations sur l'Union européenne. Ces animations se veulent avant tout un « cours » sur la citoyenneté européenne et ses valeurs. L'objectif est bien de susciter le débat et la curiosité chez les jeunes. 8 animations ont été proposées à des classes de 5^{ème} et 6^{ème} primaire en 2015.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2016

Pour les élèves de l'enseignement secondaire, la Première édition du Prix de l'Écrit Citoyen « la jeunesse s'engage », destiné aux étudiants de toutes les filières d'enseignement du 3^{ème} degré confondues (général, transition, technique de qualification et professionnel) visait à contribuer au développement, au sein de cette catégorie d'âge, d'une réflexion critique sur une thématique citoyenne européenne.

Les étudiants participant au concours devaient rédiger un texte lié à la thématique imposée à savoir « l'engagement ». Les textes forment un recueil imprimé en 1.000 exemplaires et ont été distribués dans les écoles de la province.

Dans le cadre de la journée du Prix Lux, le 22 janvier 2015, qui est une collaboration entre le monde européen du cinéma et le Parlement européen, le bureau Europe Direct a organisé une matinée scolaire à destination des écoles de l'enseignement secondaire supérieur.

Enfin, le centre Europe Direct a participé au « Petit salon pour grands départs » le 18 novembre 2015 organisé par le Département Formation et la Maison des Langues de la Province de Liège. Ce salon a pour objectif de réunir les opérateurs actifs dans le domaine de la mobilité internationale et le grand public. Cet événement est destiné principalement aux jeunes de 16 à 25 ans.

Je vous citerai encore la participation au Salon « Educ » à Charleroi du 14 au 18 octobre 2015. L'objectif du centre Europe Direct à ce salon était simplement de faire connaître ses activités auprès des enseignants et futurs enseignants, ainsi que de promouvoir ses actions de sensibilisation à l'Europe à destination des écoles situées sur le territoire de la province de Liège.

Pour l'année 2016, la volonté du BREL et de sa Cellule Europe Direct est d'accentuer la formation des jeunes à la citoyenneté européenne. La Cellule a proposé de mettre sur pied des séances d'information sur les langues étrangères qui seraient associées au concept de mobilité au sein de l'Union Européenne. Ces activités s'adresseraient aux élèves de 5^{ème} et 6^{ème} primaire. Ce type d'activité permettrait de toucher un public plus large que celui touché dans les animations dans les classes et permettrait d'associer, entre-autre, les étudiants étrangers de la Haute Ecole afin de les faire intervenir en qualité de témoins.

Avec cette réponse à laquelle j'associe évidemment le Député-Président André GILLES, j'espère que vous serez une fois encore rassuré sur nos intentions et notre convergence de vue quant à l'intérêt d'apprendre aux jeunes ce que sont le projet européen, son mode de fonctionnement et ses objectifs. Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT. - Je vous remercie Madame la Députée provinciale Vice-Présidente.

Le Conseil prend connaissance des rapports 2015 d'activités concernant «Les Affaires sociales», « La Santé » et « Les Relations extérieures ».

Document 15-16/RA/10 : Rapport d'activités 2015 concernant « Le Tourisme »

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. – Point 7 de l'ordre du jour (document 15-16/RA/10).

J'invite Monsieur Paul-Emile, Député provincial à répondre à l'intervention qui relève de sa compétence.

M. MOTTARD, Député provincial (à la tribune). - Merci Monsieur le Président, Chers Collègues.

Je vais donc répondre d'abord à Monsieur CLOSE-LECOQ au sujet de ce qu'on appelle le DPPP soit les « Découvertes pédagogiques du patrimoine provincial ». Je vais en tous cas faire simple pour rappeler que les objectifs, l'historique ou les modalités de gestion sont écrites page 206 de l'excellent rapport d'activités « Tourisme » de 2015. Et je préciserai également que la coordination des opérations tant vis-à-vis des écoles que des sites culturels et touristiques est effectuée par le Domaine de Blegny-Mine.

La communication du programme des excursions vers les établissements scolaires d'enseignement maternel ou primaire tous réseaux confondus, bien entendu Monsieur le Conseiller, s'effectue par le biais d'un mailing postal ciblant 580 établissements que compte la province de Liège.

Comment ça se passe ? C'est très simple, chaque année, cette communication se déroule en septembre, au démarrage de l'année scolaire et elle est donc rigoureusement la même pour chaque établissement scolaire dont question ci-avant.

Alors, sur les 580 établissements puisque c'est un peu l'objet de votre question d'avoir des informations statistiques, en 2014-2015, nous avons eu 98 établissements différents, pour l'année scolaire précédente, en 2013-2014, 122 et 106 pour 2012-2013, donc en les listings de réservation des trois dernières années scolaires, on constate une certaine variabilité avec de nouveaux « entrants » qui testent le produit mais également une part non négligeable établissements fidèles qui renouvellent chaque année.

Si on veut encore être un peu plus précis, sur les 98 établissements, 61 ont réservé le bus une seule fois, 23 établissements ont réservé 2 fois pour arriver, in fine à un seul établissement qui a réservé le bus 5 fois, donc en pourcentage, 90 % des réservations ont été effectuées par des établissements ayant réservé le bus au maximum à trois reprises.

Concernant la possibilité de prévoir un quota de réservation dédié aux établissements à discrimination positive, je pense que c'est à analyser. En effet, cette proposition soulève plusieurs questions en termes de faisabilité. Un établissement scolaire n'est pas l'autre, le nombre de classe varie évidemment d'un établissement à l'autre et il ne faudrait pas, in fine, priver des élèves de ce service et donc peut être de tomber dans une discrimination négative.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2016

Je rappelle d'ailleurs que le bus DPPP a une réelle vocation sociale et que son objectif est de servir au plus grand nombre. Il faudrait donc prendre le temps mais je n'ai pas eu le temps évidemment entre votre question et aujourd'hui, d'analyser cette proposition afin d'en connaître tous les aspects.

Je souhaite également répondre à notre Collègue M. Lejeune sur l'Euregio qui m'interroge à ce sujet. Je ne dois pas rappeler à notre assemblée que la Province de Liège participe à l'Eurégio Meuse-Rhin depuis sa création en 1991 et que notre collègue nous interroge au sujet d'une table ronde organisée aux Pays-Bas par l'association « Ruban Fleuri ».

Sachez qu'à travers l'asbl paraprovinciale « Parc Naturel Hautes Fagnes Eiffel », la Province de Liège participe régulièrement aux travaux du groupe « Parc des trois pays ». C'est d'ailleurs dans ce cadre qu'a été menée la réflexion sur la création d'une association eurégionale qui vise à réconcilier la relation entre l'homme et le paysage. Cette association doit encore voir le jour formellement et une participation de la Province de Liège n'est pas à exclure.

« Ruban fleuri », que vous évoquez, est le nom d'un projet européen en préparation depuis plusieurs années. Et d'ailleurs, ce projet a été initié à l'occasion de la candidature de la ville de Maastricht, comme capitale culturelle et vous savez que cette ville n'a pas été retenue. Néanmoins, le projet a été nourri et l'asbl du Parc Naturel Hautes Fagnes-Eifel fait partie des différents partenaires de cette réflexion.

Parmi les actions prévues dans le cadre de ce projet, nous pouvons noter la sensibilisation de la population de l'Euregio Meuse Rhin sur le paysage culturel, afin qu'elle se sente responsable de son maintien en valorisant par exemple les produits régionaux ou encore la mise en place de promenades fleuries transfrontalières, tout un programme, en collaboration avec les acteurs économiques locaux.

Alors, sur la question de la langue, Monsieur le Conseiller, rassurez-vous ! En effet, l'équipe du Parc naturel Hautes Fagnes – Eifel est multilingue : français, allemand, néerlandais et anglais. Et d'ailleurs, pour la petite histoire, c'est précisément notre Parc naturel qui se charge de toutes les traductions dans le cadre du projet « Ruban Fleuri ».

Enfin, je conclurai cette courte intervention en vous disant que la Province de Liège est désormais inscrite dans une dynamique « européenne » particulièrement active. Celle-ci nous incite d'ailleurs à déposer de plus en plus de projets européens, et d'ailleurs bien au-delà du territoire de l'EUREGIO MEUSE RHIN et dans des thématiques très diverses. La Cellule Fonds Européens est très attentive aux appels à projets portant sur ces thématiques transversales et les relaie régulièrement aux différents Départements concernés.

Je partage vos propos d'ailleurs sur la plus-value apportée par la dimension eurégionale et c'est pour cela que les services s'investissent en ce sens. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT. - Je vous remercie Monsieur le Député provincial.

Le Conseil prend connaissance du rapport d'activités 2015 concernant « Le Tourisme ».

Document 15-16/RA/12 : Rapport d'activités 2015 concernant « Les Sports »**Document 15-16/RA/17 : Rapport d'activités 2015 concernant « L'Agriculture et la Ruralité ».**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT. – Points 8 et 9 de l'ordre du jour ont été regroupés (documents 15-16/RA/12, 15-16/RA17).

J'invite Monsieur Robert MEUREAU, Député provincial à donner les réponses aux interventions qui relèvent de ses compétences.

M. MEUREAU, Député provincial (à la tribune). – Merci Monsieur le Président. Madame la Directrice générale, chers Collègues.

Je m'adresserai d'abord à Monsieur Hody, ce n'est pas nécessairement dans le cadre du rapport d'activités mais c'est une prise de parole bien opportune.

Donc, lors d'une brève et néanmoins très pertinente intervention à cette tribune à l'occasion de l'avis favorable émis par notre Conseil sur le projet de budget 2016 de la Mosquée FATIH à Saint-Nicolas, Monsieur HODY a rappelé son souhait de voir les comptes des établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus financés par les Provinces tenus avec plus de professionnalisme.

Nous ne pouvons bien sûr qu'adhérer à ce vœu qui est aussi le nôtre depuis plusieurs années.

Cependant, et nous le savons, depuis l'entrée en vigueur du décret wallon du 13 mars 2014, le Gouvernement wallon est la seule autorité de tutelle des actes de ces établissements de culte, même lorsque le culte est financé par les Provinces.

C'est donc uniquement dans le cadre de sa compétence d'avis que la Province peut interférer, dans une mesure limitée, sur la qualité des documents techniques qui sont établis par ces établissements cultuels.

Jusqu'il y a peu, la situation en province de Liège était caractérisée par un important retard administratif dans la transmission et la vérification des comptes et budgets des établissements du culte musulman reconnus.

Cette situation était due notamment au caractère relativement récent de ces reconnaissances et à la difficulté, pour les personnes chargées de gérer localement ces établissements, d'approprier les règles de procédures, parfois complexes, à respecter au moment de dresser ces actes.

Sur la base de ce constat et de ces difficultés, admises d'ailleurs par l'Exécutif des Musulmans de Belgique, celui-ci a chargé un expert-comptable unique, Monsieur RENZETTI,

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2016

d'accompagner toutes les communautés musulmanes locales reconnues dans la tenue de ces documents comptables.

Les buts étaient clairs : les aider à résorber les importants retards constatés dans l'établissement de leurs comptes et budgets annuels et d'autre part, uniformiser la présentation et améliorer la rédaction de ces documents comptables.

Cette remise à niveau progressive a supposé l'instauration d'une période transitoire pendant laquelle la Wallonie a accepté de faire preuve d'une certaine tolérance notamment et surtout en ce qui concerne le respect des délais fixés pour la transmission des documents comptables.

L'objectif poursuivi par la Wallonie est, à cet égard, d'éviter de priver un établissement de reconnaissance car lorsqu'une communauté locale est reconnue, elle dispose d'un Imam reconnu par l'Etat et l'exécutif des musulmans de Belgique est alors en mesure d'exercer sur cette communauté un contrôle accru qui va au-delà du cultuel.

La reconnaissance et son maintien tendent donc, on l'aura compris, particulièrement ces jours-ci, à faire barrage à certains radicalismes à propos desquels nous sommes plus que jamais en droit d'éprouver les pires craintes.

Une réunion de travail s'est tenue le 1er avril 2015, à l'initiative de la Wallonie, en présence de Mme la Directrice générale provinciale et des représentants de l'Exécutif des musulmans de Belgique.

Depuis lors, dans le cadre de contacts nourris qui existent désormais entre nos services et la Wallonie à propos de l'instruction de ces dossiers, on observe une diminution nette de l'arriéré et une amélioration de la qualité des actes produits.

La voie du dialogue choisie par l'ensemble des intervenants semble donc porteuse de résultats favorables et des améliorations auxquelles nous aspirons tous et que vous appelez, de vos vœux, à juste titre, je pense que nous sommes bien tous sur la même longueur d'onde.

Je m'adresse maintenant à Monsieur ERLER. Monsieur ERLER nous a interrogés sur les éventuelles implications budgétaires de modifications apportées aux contrats de mise à disposition d'agents provinciaux au profit d'A.S.B.L. tierces.

Alors que cette pratique est déjà fort ancienne au sein de notre Province, le Service Public Fédéral Emploi s'est inquiété, pour la première fois, en novembre dernier, du fondement juridique de certaines mises à disposition d'agents provinciaux en faveur de diverses ASBL.

Cette interrogation du SPF Emploi fut, pour nos services, l'occasion de mener une réflexion juridique approfondie sur les textes qui permettent d'asseoir, en toute légalité, ces mises à disposition.

Nous avons choisi, dans le cadre de cette réflexion, de prendre avis auprès du Cabinet d'avocats liégeois CLESSE, spécialisé en droit social.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2016

De cet avis, il est apparu qu'à la suite des modifications légales multiples qui affectent cette matière en constante évolution, c'est désormais sur le fondement, accrochez-vous, de l'article 31 §1er al.3 de la Loi du 24 juillet 1987 que la Province de Liège, en sa qualité d'employeur, peut mettre ses travailleurs à la disposition de tiers utilisateurs.

Cette exception légale à l'interdiction de principe de mettre des travailleurs à la disposition de tiers est cependant liée au respect d'une condition importante : il faut que le droit de l'utilisateur de donner des instructions au travailleur ne puisse pas porter atteinte à l'autorité dont dispose l'employeur, c'est-à-dire la Province.

Forts de cette analyse, nous avons donc veillé, d'une part, à ajouter, dans l'acte constatant le contrat, la disposition légale adéquate sur laquelle se fonde la mise à disposition. Ceci permettra donc qu'il n'y ait plus de risque de confusion à ce propos à l'avenir.

D'autre part, à rappeler dans les contrats, de manière détaillée, quelles sont précisément les instructions qui peuvent être données par le tiers aux travailleurs sans porter atteinte à l'autorité dont dispose la Province à l'égard de ces mêmes travailleurs.

Ces modifications de forme apportées aux contrats n'ont pas pour effet de remettre en cause le principe des mises à disposition de personnel, donc on peut, ou de modifier le cadre juridique ou financier de celles-ci tant pour la Province que pour l'utilisateur.

Répondant ici à une question posée à l'occasion d'une modification budgétaire, je confirme donc que les modifications intervenues à propos de ces contrats sont et seront sans impact évidemment sur le budget et les finances provinciales mais aussi pour les agents concernés.

Alors pour ces deux réponses, d'abord je tiens le texte à disposition et si quelqu'un n'est pas d'accord ou satisfait de ma réponse, je ferais appel à mon avocat, vous l'aurez compris et mon avocat, c'est Monsieur Guiot mais il a eu peur que je ne le cite donc il s'est taillé... Le voici qui rentre et je propose qu'on l'applaudisse.

(Applaudissements)

Je redeviens sérieux. Marie MONVILLE m'a interrogé sur les activités de l'Académie provinciale des Sports, et plus particulièrement sur son offre à l'est de notre territoire.

D'emblée, je ne peux que confirmer ses inquiétudes, il convient de constater que l'offre d'activités proposées par l'Académie provinciale des Sports dans cette zone est plus faible que dans d'autres bassins de sport.

Tout d'abord, je tiens à préciser que cette situation ne résulte nullement d'un désintérêt pour celle-ci, bien au contraire.

Elle s'explique avant tout par une situation de terrain, spécifique à ce bassin de sport « Warche – Amblève » à caractère rural prononcé.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2016

Tout d'abord, et c'est là le principal problème, nous constatons, je vous dirai demain d'ailleurs que la ruralité ne doit pas être un problème mais ça, ce sera le sujet du Conseil thématique, mais nous constatons là-bas un déficit d'infrastructures sportives qui impacte directement les possibilités d'offres sportives de l'Académie, notamment dans la diversité des disciplines proposées.

Autre chose c'est lorsqu'une infrastructure est présente, nous sommes aussi confrontés alors à des difficultés de disponibilité puisque, si elles sont rares, il y a souvent sur-fréquentation.

En outre, par le passé, nous avons dû renoncer à proposer certaines activités perçues par des clubs comme une forme de concurrence, concurrence qui serait déloyale, alors que faut-il le rappeler, le but de l'Académie est bien d'être complémentaire avec les clubs sur sûrement pas concurrente, il y a donc encore de la pédagogie et de la communication à exercer dans ce coin-là.

Enfin, un déficit de participants a aussi été rencontré sur certains sites et nous n'avons pas pu y maintenir les activités qui y étaient proposées.

Donc, je le répète, vous constaterez, il n'y a pas d'oubli délibéré et il n'y a pas de manque d'intérêt et bien sûr, le Service des Sports est à disposition et s'il y a des relais, justement par rapport aux clubs et par rapport aux administrations communales concernées, nous sommes évidemment à disposition.

Alors, le dernier sujet. Je crois que Monsieur SPITS ne peut pas passer une séance sans me poser une question, je crois que c'est par convivialité et amitié donc il y a une question qui était posée concernant l'alimentation bio, la santé et ma collègue Katty FIRQUET vous a répondu, il y a à travers votre interrogation par rapport à la formation de jardiniers et de l'analyse de sol des points communs évidemment qui ont été évoqués, heureusement nous travaillons en collégialité et donc, il est heureux que l'ensemble du Collège pense la même chose sur tous les sujets qui sont évoqués.

Donc ici, il y a un petit peu de Katty, un petit peu d'André GILLES puisqu'il y a de l'enseignement et de la formation, et il y a un petit peu d'André DENIS puisqu'il est question de laboratoires.

Comme le texte est ici, je vais vous épargner une lecture de deux pages qui serait longue mais tout simplement vous rappeler quand même que des actions en matière de formations de jardiniers en 2003, il y en a eu avec les Agences Locales pour l'Emploi, avec les CPAS et avec singulièrement une expérience pilote de maraîchage avec le CPAS de Saint-Nicolas.

Pour le reste, je vous ai parlé d'enseignement de Promotion Sociale, d'activités spécifiques à l'Institut de La Reid, à Verviers également, qu'il y a aussi l'Ecole Postsecondaire d'Agriculture, et enfin l'Ecole Provinciale d'Administration qui s'est occupée de formations par rapport aux agents communaux, notamment sur la taille et l'élagage des arbres etc.

Il y a des expériences qui vont être faites à l'intérieur du potager du château de Jehay et vous le savez aussi et qui pourront évidemment donner des idées de formations à ce sujet-là.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2016

Pour ce qui est des analyses et je parlais des laboratoires, et bien André a veillé à ce qu'il y ait une information auprès de toutes les Communes de la Province de Liège, des kits ont été mis à disposition. Si ça doit être demandé, ça peut être reproduit, vous aurez compris que tous ensemble, on répond évidemment positivement à votre suggestion, pour autant évidemment, un peu comme l'Académie des Sports, et bien qu'elle récolte un intérêt de manière à ce qu'on puisse valoriser les dépenses, qu'elles soient financières ou humaines au sein des Services provinciaux.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT. - Je vous remercie Monsieur le Député provincial.

Le Conseil prend connaissance des rapports d'activités 2015 concernant « Les Sports » et « L'Agriculture et la Ruralité ».

VI. – Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 10 de l'ordre du jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de la réunion du 21 mars 2016, je le déclare approuvé et je déclare close la séance publique de ce jour.

XII.. - Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- Je vous rappelle qu'on se voit demain à 15 heures au plus tard au Campus de Verviers pour la séance thématique dont Robert a parlé sur « L'Agriculture et la Ruralité en Province de Liège » et l'inauguration du nouveau Campus.

La prochaine séance ordinaire du Conseil provincial aura lieu ici-même le jeudi 28 avril 2016 à 15 heures.

A demain et bonne fin de journée.

La réunion publique est levée à 16h55'.